

209C0620
FR0000120172-FS0261

6 mai 2009

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

<p>CARREFOUR</p> <p>(Euronext Paris)</p>

Par courrier du 4 mai 2009, la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Blue Capital S.à r.l. (1) (2-4 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 26 avril 2009, le seuil de 15% des droits de vote de la société CARREFOUR et détenir individuellement, 75 324 258 actions CARREFOUR représentant 139 368 068 droits de vote, soit 10,69% du capital et 17,08% des droits de vote de cette société (2).

Par ailleurs, la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Blue Capital S.à r.l., la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Colony Blue Investor S.à r.l. (3) et la société par actions simplifiée Groupe Arnault (4), ont déclaré avoir franchi de concert en hausse, le seuil de 15% des droits de vote de la société CARREFOUR et détenir de concert, 95 491 028 actions représentant 159 534 838 droits de vote, soit 13,55% du capital et 19,55% des droits de vote de cette société (2), répartis de la manière suivante :

	Capital	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Blue Capital S.à r.l.	75 324 258	10,69	139 368 068	17,08
Colony Blue Investor S.à r.l.	15 166 770	2,15	15 166 770	1,86
Groupe Arnault SAS (détenion par assimilation des actions pouvant être acquises au titre des options d'achats)*	5 000 000	0,71	5 000 000	0,61
Total de concert	95 491 028	13,55	159 534 838	19,55

* Options d'achat d'actions assimilées à des actions possédées en vertu de l'article L. 233-9 4° du code de commerce.

Ces franchissements de seuils résultent d'une attribution de 64 043 810 droits de vote double au profit de la société Blue Capital S.à r.l.

- (1) La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Blue Capital S.à r.l. est détenue :
- à hauteur de 50% par Blue Partners S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, indirectement contrôlée par les fonds d'investissement Colony Investors VIII, LP et Colyzeo Investors II, LP, conseillés par Colony Capital LLC, une société d'investissement sous la conduite de Monsieur Thomas J. Barrack, Jr ;
 - à hauteur de 50% par Cervinia SA, une société de droit belge indirectement contrôlée par Groupe Arnault SAS.
- (2) Sur la base d'un capital composé de 704 902 716 actions représentant 815 986 296 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
- (3) Société de droit luxembourgeois indirectement contrôlée par le fonds d'investissement Colony Investors VIII, LP, conseillé par Colony Capital LLC, une société d'investissement sous la conduite de Monsieur Thomas J. Barrack, Jr.
- (4) Contrôlée par M. Bernard Arnault et sa famille.